

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS170/6
15 septembre 2000

(00-3692)

Original: anglais

CANADA – DURÉE DE LA PROTECTION CONFÉRÉE PAR UN BREVET

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 15 septembre 2000, adressée par M. Florentino Feliciano, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Canada – Durée de la protection conférée par un brevet*, WT/DS170/AB/R. Ce rapport sera distribué le 18 septembre 2000 aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Julio Lacarte-Muró en qualité de Président de la section, et M. James Bacchus et M. A.V. Ganesan en qualité de membres.
